



(Ci-devant "LE VRAI CANARD")

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

UN AN, 50 Cts
 SIX MOIS 25 Cts
 LE NUMERO..... 1 Cl.

Le Grognard se vend 8 centus la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois.

10 per cent de commission accordée aux agents pour les abonnements qu'ils nous feront parvenir.

Les frais de port sont à la charge de l'Éditeur

H. BERTHELOT

Bureau : 23, 25 Rue Ste-Thérèse
 En face de l'Hôtel du Canada
 Boite 2144 P. O. Montréal

FEUILLETON DU "GROGNARD"

LE CHEF DE

VOLEURS ET LA JEUNE FILLE.

Suite.

—Non, monsieur, dit madame de Salignes avec un ton plein de noblesse et d'amour, n'espérez pas que je fléchisse devant un ordre aussi cruel. Je me fais sans doute une loi sacrée de l'obéissance que je vous dois ; mais puis-je vous obéir lorsque vous m'ordonnez ce qui est au-dessus de mes forces. Ce sera pour moi un sacrifice déjà assez grand d'abandonner notre pauvre Marie au soin de sa bonne tante. Il m'en coûtera assez de larmes, et je serai assez à plaindre pour qu'on me permette au moins de suivre mon époux quand l'adversité l'accable et que le je vois partir seul vers des lieux inconnus. Oh ! jamais je ne pourrai supporter un pareil divorce.

M. de Salignes avait un caractère ferme et inébranlable lorsqu'il s'agissait de faire exécuter ses justes volontés ; mais dans un combat de sentiment, dans une lutte de l'amour contre l'amour, il devait céder à une épouse aimante qui voulait partager ses malheurs, et qui sans lui, serait



LA DIVISION EST A ENCORE DU TROUBLE AVEC SES ENFANTS.

CHAPLEAU.—Arrive manger ta bouillie. Si tu ne te presses pas, Perrault va la manger. Il est là et il a faim.

TAILLON.—Je veux avoir une de ces bebelles sur la table ! !

CHAPLEAU.—Tu les auras quand tu aura mangé ta bouillie.

si malheureuse. Il céda donc à ses instances et fit venir sa sœur auprès de lui pour lui confier le précieux dépôt de son enfant et lui donner à ce sujet toutes les instructions convenables,

—Il faut, lui dit-il, céder à la nécessité ; un orage affreux gronde sur ma tête, et si je temporise tant soit peu, il est indubitable que j'en serai la victime. J'ai donc résolu de m'éloigner et d'attendre loin de ma patrie la fin des maux qui l'acablent. Il m'est bien cruel sans doute de fuir les doux lieux qui m'ont vu naître, mais ce qui coûte bien plus à mon cœur c'est de laisser sur un théâtre qui bientôt, peut-être sera ensanglanté du meurtre de mes concitoyens, ma bonne Marie qui nous aime tant et que notre départ va plonger dans la plus profonde tristesse. Mon amour me

conseilla de l'amener avec nous ; mais ce même amour et la prudence me disent aussi que le pauvre enfant peut mourir des fatigues du voyage et des poursuites dont nous pouvons devenir l'objet.

Après de mûres réflexions, j'ai résolu de vous la confier. Je connais votre sagesse et l'amitié que vous lui portez ; mais je vous l'abandonne avec confiance et je prévois les soins délicats et les consolations dont vous aller entourer la pauvre orpheline.

Le ciel n'a pas sans doute voué notre patrie à d'éternelles calamités, et la paix reviendra dans son sein ; j'en profiterai pour revenir vers vous, et c'est alors qu'exempt d'inquiétude, libre de tout danger, je paierai le service incomparable que vous m'aurez rendu. En attendant une meilleur

leur avenir pour mon pays et pour moi, prenez courage ma sœur, ne vous alarmez pas trop et surtout nourrissez-vous de l'espoir de mon retour, qui, avec l'aide de Dieu, sera sans doute prochain.

La sœur de M. de Salignes rassura son frère sur le sort de sa fille, l'engagea de n'apporter aucun retard à sa fuite, et se sépara de lui après l'avoir embrassé étroitement. Notre fugitif, dont personne ne connaissait les projets, partit clandestinement avec son épouse et se dirigea vers un sol étranger pour y jouir au moins de quelque sécurité.

Il est inutile de parler de la douleur qu'éprouva Marie lorsqu'elle se vit seul avec sa tante. Elle avait pour elle une bien grande affection, prévoyait les soins délicats dont elle serait

entourée ; mais cette douce coutume ne pouvait pas contrebalancer la douleur qu'elle éprouvait du départ de ses parents. Pourtant, comme elle était douée d'un raisonnement précoc, et que par nature, elle se résignait facilement à endurer ce qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher, elle prit son parti avec courage et se borna à confier son cœur à l'espérance.

Nous avons dit que, quoiquo fort jeune encore, Marie était douée d'un jugement solide et avait dans son maintien, dans ses discours et dans ses actions un sérieux fort rare à rencontrer chez des personnes de son âge. Cette qualité précieuse avait rassemblé autour d'elle bien des adorateurs, dont un seul avait eu l'art de plaire à sa famille.

En cette occasion, c'est le vice qui avait triomphé, car le jeune homme qui avait fixé irrévocablement le choix de M. de Salignes était un homme pervers et déjà souillé par mille crimes. Mais la nature l'avait muni d'une fatale adresse à l'aide de laquelle il fascinait l'œil le plus exercé et gagnait les volontés les plus rebelles. Aussi n'éprouva-t-il pas de grandes difficultés pour s'attirer en peu de jours l'estime et l'amitié des parents de Marie, qui tous souscrivirent de bon cœur à son union future avec elle. Pour venir à bout de sa coupable entreprise, il s'était fait précéder des titres pompeux, et usurpant un nom d'un éclat authentique dont il avait appuyé la noblesse par de faux parchemins, il s'était fait escorter auprès de cette honorable famille par d'adroits complices qui se disaient tous ses parents et ne comptaient que par millions la fortune dont, disaient-ils, il allait bientôt jouir. Il n'en fallait pas davantage pour captiver des âmes naturellement crédules et disposées à supposer aux autres les vertus qu'elles pratiquaient elles-mêmes. Orfino, ainsi se nommait le jeune homme, obtint une pleine victoire auprès de M. et Madame de Salignes, et son